

L'an deux mil vingt-six le 9 septembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice 15 Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2026

présents 15 PRESENTS : Mesdames LE CLAIRE, DELBOS, LERNER, RENOU, HONORE, BELLINI, LE BAGOUSSE, HUMBERT

votants 15 MM., NICOLAS, JAFFRELOT, PETIT, LOCICERO, DARCEL, GOUMAN, GUENIOT

ABSENTS :

M. JAFFRELOT a été nommée secrétaire.

2026-09-07

Travaux de voirie communale – programme 2027

Monsieur l'adjoint, en charge des travaux, expose au Conseil municipal la nécessité de poursuivre les opérations d'amélioration, d'entretien des voiries communales.

Dans ce cadre, il est proposé d'engager un programme de travaux portant sur plusieurs secteurs de la commune, afin d'améliorer l'état des chaussées, de renforcer la sécurité des usagers et de préserver durablement le patrimoine routier communal.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 69 887.80€.

Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune souhaite solliciter une subvention au titre du PST, à hauteur de 25% du montant des travaux de voirie.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Besoin	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Trémégan	18 625,01 €	PST	17 471,95 €	25%
Kerpoche	17 858,75 €	Autofinancement	52 415,85 €	75%
Kerdigo Village	12 696,60 €			
Kerdigo carrefour	11 041,98 €			
Coedigo	6 466,16 €			
Pré de la motte	3 199,30 €			
Total	69 887,80 €		69 887,80 €	100%

Il est précisé que le plan de financement pourra être actualisé en fonction du montant définitif des travaux et des aides effectivement accordées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- d'approuver le programme de travaux de voirie communale 2027 pour un montant prévisionnel de **69 887,80 € HT** ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- de solliciter auprès du **PST** une subvention d'un montant de **17 471,95 €**, correspondant à **25 % du montant HT de l'opération** ;

- d'assurer le financement du solde de l'opération, soit **52 415,85 €** communal ;
- d'autoriser Mme le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du PST et à signer l'ensemble des documents nécessaires à son instruction ;
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter toute autre aide ou subvention susceptible de contribuer au financement de cette opération ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération et à son financement.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260909-20260907-DE

Pour copie conforme.
Le Maire,
Camille LE CLAIRE

